

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN520

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 41

À l'alinéa 2,

Supprimer le mot : "respectivement".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.